



UN1TÉ

RÉVERSIBILITÉ MISSIONNELLE CRS BIS BIS BIS... RÉPÉTITA pour la CRS 17 qui en a fait les frais !

Malgré notre demande de stopper les réversibilités (audience SDM DCCRS du 14 janvier dernier) qui dépassent la durée moyenne journalière de travail après une mission de maintien de l'ordre, la DCCRS et la PP continuent de faire la sourde oreille !

La raison ? Une entente cordiale effectuée il y a quelque temps entre la DC et la PP, au détriment des textes qui nous régissent !

Si réversibilité, alors celle-ci doit s'inscrire uniquement dans la DMJ due (trajet, réintégration du matériel et libération du personnel compris) !

**LA DCCRS DOIT ÉCOUTER ET ENTENDRE
SES PERSONNELS
ET FAIRE RESPECTER NOS TEXTES !**

